

Commune d'Orp-Jauche - 1350



**L'ADMINISTRATION COMMUNALE D'ORP-JAUCHE procède à une réserve de recrutement d'accueillant(e)s extrascolaires, d'encadrants pour assurer les temps de midi dans ses écoles communales, sous contrat de bénévolat rémunéré**

Le bénévole rémunéré assure l'accueil extrascolaire avant et après l'école (« garderie »). Les horaires peuvent être de 6h à 8h30, de 12h à 13h30 et de 15h15 à 19h. Les horaires sont variables d'une école à l'autre.

Le bénévole rémunéré travaillera avec des enfants âgés de 2.5 ans à 12 ans.

Le bénévole rémunéré pourra être amené à prêter au sein des différentes implantations communales : Folx-les-Caves, Jandrain, Marilles, Noduwez, Jauche et Orp-le-grand.

L'administration communale recherche du personnel dynamique, motivé, compétent et capable de travailler de manière autonome et en équipe. Ce poste est ouvert aux étudiants, aux pensionnés, aux indépendants, aux demandeurs d'emploi qui veulent prêter dans le cadre d'un contrat de bénévolat rémunéré.

Une expérience avec les enfants est souhaitable.

L'acte de candidature complet doit être envoyé **par mail**, à l'adresse suivante : [atlorpjauche@gmail.com](mailto:atlorpjauche@gmail.com)

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter le service ATL (019/63.02.95), Place communale n°1, 1350 Orp-Jauche.

Sous peine d'irrecevabilité, la candidature doit être accompagnée des documents suivants :

- Une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae ;
- Un extrait de casier judiciaire 596.2

Par ordonnance :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

  
S. SANTUCCI



  
N. GHENNE